



15^{ème} Rencontre des intercommunalités Iséroises Villard de Lans 9/6/2016

Pierre Balme maire de Venosc- les 2 Alpes

La « gestion » du tourisme en Oisans

- Une situation déjà particulière
- Percutée par la loi « Notre »

Une situation déjà particulière

- L'Oisans : un territoire essentiellement touristique: 12 000 habitants permanents ,
- 100 000 lits touristiques, 2 stations internationales (l' Alpe d'Huez, les 2 Alpes) mais aussi Vaujany, Oz, Villard Reculas, Auris...
- Une fréquentation en majorité hivernale mais une saison estivale forte notamment pour Bourg d' Oisans, les vallées (Vénéon, Eau d' Olle, Lignare, Ferrant , Romanche) et villages perchés .

Une situation déjà particulière

- Service 2 Alpes et compétences exercées
- *« Sont d'intérêt communautaire, l'office de tourisme de la station des 2 Alpes et l'organisation de manifestations exceptionnelles sur la station des 2 Alpes ».*
- Mais aussi: Oisans tourisme, EPIC responsable de la promotion touristique, de la coordination du développement touristique de l'Oisans en liaison avec les OT communaux.

Percutée par la loi « Notre »

- La loi « Notre »: « *La promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, devient une compétence obligatoire des EPCI à compter du 1/1/2017* » mais des exceptions pour les EPCI comportant des «stations classées » . Décision à prendre par la communauté de commune avant le 1/10/2016
- Une loi « encore incertaine » , « les marques territoriales »??? notamment
- Quid des stations classées : montagne ?, toutes les stations classées ou en instance de classement ?
- Actions des associations dédiées, des promesses, mais des incertitudes législatives voire constitutionnelles

Percutée par la loi « Notre »

- 3 stations classées (dont une particulière, les 2 Alpes qui fait déjà assurer la compétence tourisme par la C C Oisans)
- Quid des autres destinations touristiques: Bg d' Oisans, Auris, Oz, Villard Reculas mais aussi St Christophe en Oisans et toutes les communes qui disposent d'un office de tourisme ou syndicat d'initiatives

Percutée par la loi « Notre »

- Pour les stations « non classées », qui va assurer fonctionnellement (personnels, locaux, financement) la compétence sur un territoire aussi vaste, aussi spécifique ?
- Qui va les financer (près de 1 M€ de dotations communales pour les stations non classées) dans le contexte spécifique de la fiscalité communautaire de l'Oisans essentiellement basée sur la taxe foncière (EDF) ?
- Quelle solution pour les 2 Alpes, qui revendique légitimement « son autonomie » et un traitement identique à celui de l'Alpe d'Huez et de Vaujany ?

Percutée par la loi « Notre »

- Des esquisses de solutions:
- Le passage à la FPU ?
- Rôle coordinateur d' Oisans tourisme ?
- Des solutions différentes selon la saison : été – hiver ?
- Encore beaucoup de ??????
- Mais aussi des perspectives de mutualisation, de progrès pour tous entraînés par les plus performants notamment en *E-tourisme*).
- Aller vers une logique de complémentarité et non de rapport de force ou de vaines concurrence pour un projet de territoire global Oisans : cyclisme, randonnée, grands équipements structurants, route des savoirs faire ...
- *Pierre Balme maire de Venosc – les 2 Alpes*